



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de St Just en Chaussée
Commune de Noroy

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2019

Président : Pierre Wellecan, Maire

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de Fabienne WELLECAN, Stephan GAUDELET (donne pouvoir à Céline HURTREL), Brigitte BOURGUIGNON (donne pouvoir à Daniel KUZNIEWICZ), Pascal LAMOTTE.

Secrétaire de séance : Daniel KUZNIEWICZ

1/ Ecole de musique – Recours au Tribunal Administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté de Monsieur le Préfet portant mandatement d'office d'une dépense obligatoire au budget primitif 2019 de la somme de 4 824 € correspondant à 4 années de cotisation au syndicat de l'école intercommunale de musique de Saint Just en Chaussée et du Plateau Picard peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois. Il date du 8 aout 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire un recours auprès du tribunal administratif d'Amiens et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure. L'adhésion de la commune de Noroy à l'école de musique s'est faite sur un extrait du registre des délibérations alors que cette délibération n'a jamais été prise par le Conseil Municipal. (Adhésion datant de 2003).

2/ Décision Modificative n°5 – Lame de Dénéigement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit supplémentaire suivant sur le budget primitif 2019 pour acheter une lame de déneigement et accepte le devis de l'entreprise Motoculture de l'Oise d'un montant TTC de 4 760.40 €.

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|--------------------|----------|
| dépense | Investissement | Article 2182 | Opération n° 10051 | 4 761 € |
| dépense | fonctionnement | Article 615221 | | -4 761 € |

3/ Décision Modificative n°6 – Circuit betteravier chemin de Lieuvillers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit supplémentaire suivant sur le budget primitif 2019 pour les travaux du circuit betteravier chemin de Lieuvillers et accepte les devis de l'entreprise Tad transport de 32 652 € TTC pour le chemin et de l'entreprise Thierry Berthe de 1 824 € TTC pour le piquetage soit un montant total de l'opération de 34 476 €.

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|--------------------|-----------|
| dépense | Investissement | Article 2118 | Opération n° 10052 | 34 476 € |
| dépense | fonctionnement | Article 615221 | | -34 476 € |

4/ Décision Modificative n°7 –Travaux de voirie rue Duquesne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit supplémentaire suivant sur le budget primitif 2019 pour les travaux de voirie rue Duquesne et accepte le devis de l'entreprise Labbe de la Neuville Roy de 15 774 € TTC

| | | | | |
|---------|----------------|----------------|--------------------|-----------|
| dépense | Investissement | Article 2112 | Opération n° 10053 | 15 774 € |
| dépense | fonctionnement | Article 615221 | | -15 774 € |

5/ Demande d'aide pour un voyage scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une personne sollicite la commune pour obtenir une aide financière pour le voyage de son enfant organisé par le collège. La personne n'a pas fourni de justificatif écrit aux membres du conseil municipal. Le coût de voyage serait de 300 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner suite à cette demande car aucun document ne permet de délibérer, et ne souhaitent pas instaurer une participation aux voyages scolaires.

6/ Questions diverses

Monsieur le Maire : - Informe qu'il a relancé l'entreprise pour les réparations de la toiture de l'église.

- Communique les dates des prochaines festivités :
Samedi 7 décembre : Repas des aînés
Dimanche 8 décembre : Arbre de Noël
- Explique que l'installation du distributeur automatique à pain n'a pas pu se faire suite à un litige existant entre le boulanger et le prestataire des machines. Le projet sera peut être repris avec un autre boulanger.
- Informe que pour le projet éolien, il faut prévoir au permis de construire un volet paysager chemin Jean Grignon
- A partir de mi-octobre, des convois exceptionnels passeront à Noroy, une demande d'interdiction de stationner durant plusieurs jours est demandé par la société de transport (l'UTD sera contacté pour établir l'état de la route départementale qui s'affaisse suite aux nombreux passages de convois et un panneau de signalisation a été abîmé récemment).
- Présente les changements du tri à compter du 1^{er} octobre 2019.
- Informe qu'un recours au tribunal administratif a été demandé pour un péril imminent
- Le dossier SALIGNY sera repris prochainement
- Attends des propositions pour le repas des aînés

Céline HURTREL : - Demande le changement des ampoules défaillantes de l'éclairage public

Cédric PHLIPO : - Dit qu'il faut remercier les habitants de la rue Dufour pour le stationnement qui a été respecté suite au mot distribué par la Commune.

- Informe qu'il y aura plusieurs petits travaux d'élagage à réaliser dans la commune
- La grille devant l'église bascule et fait du bruit le soir quand les véhicules roulent dessus. Il y a aussi une grille d'avaloir rue du Charron à réparer.
- Signale que du matériel de la fête locale est resté chez Mr VALKE

Daniel KUZNIEWICZ : - Demande le nettoyage et l'élagage de la mare rue Dufour car elle n'est plus visible

- Demande le nettoyage du chemin d'exploitation des garennes
- Demande la dépollution de voirie en bas de la rue Dufour
- Demande d'installer les barres d'étiement sur la place communale
- Demande de poser les barrières reçues pour le trottoir devant l'abribus
- Demande que la signalisation au sol d'arrêt des bus soit inversée pour un arrêt face à l'abribus (Avis sera demandé au Conseil Départemental de l'Oise)
- Signale que le problème de bruit avec les aboiements répétés et durables de chiens rue Duquesne persiste et vient dégrader la qualité de vie des riverains, notamment ceux qui travaillent à domicile et en horaires décalés.

Il est demandé la plus grande vigilance et de signaler toute présence de véhicule suspect au 17.

De nombreux vols ont été signalés récemment sur nos secteurs.

Une réunion est prévue avec la gendarmerie le jeudi 10 octobre 2019 à 18 heures 30.

Il est demandé la plus grande vigilance et de signaler toute présence de véhicule suspect au 17.

De nombreux vols ont été signalés récemment sur nos secteurs.

Une réunion est prévue avec la gendarmerie le jeudi 10 octobre 2019 à 18 heures 30.